

# REGLES A RESPECTER



Saison 2017  
Activité Loisir Canoë

Commune de Noyelles Sur Escaut



## Règles à respecter :

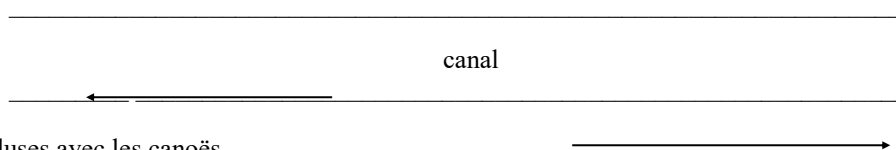
L'activité se veut avant tout défenseur de l'environnement : observer, respecter la faune et la flore, signaler les espèces d'animaux rencontrés ou les anomalies c'est votre participation pour protéger l'environnement naturel de notre rivière l'Escaut  
Ne pas jeter de débris à l'eau, sur les berges et aux zones d'embarquement et de débarquement.  
Ne pas cueillir de plantes, de fleurs,  
Ne pas faire peur aux animaux rencontrés, ne pas les déranger en cas de nidification.

## Règles de navigation :

Le port du gilet de sauvetage et du casque est obligatoire lors de l'activité.  
Le brevet de natation 25 mètres ou le test d'aisance aquatique est obligatoire pour la pratique de l'activité.  
L'embarquement et le débarquement des canoës se fait uniquement sur les pontons (voir plan du parcours)  
Attention à protéger vos objets personnels, un bidon étanche peut vous être fourni,  
pour ceux qui portent des lunettes, les attacher par un lacet pour éviter qu'elles ne tombent à l'eau.

## Sur le canal :

La navigation s'effectue sur la zone signalée par les 2 panneaux VNF (du pont-canal au quai du pont de Noyelles), en se tenant sur la droite du canal (comme en voiture) que ce soit en remontant ou en descendant le courant.



Il est interdit d'emprunter les écluses avec les canoës,  
si vous croisez une péniche ou un bateau de plaisance, arrêtez-vous au bord de la rive et attendez que celui-ci soit passé  
attention aux remous lors de ces croisements

## pour le retour :

prévoir votre navigation pour être de retour au ponton à l'heure prévue  
il vous sera demandé d'aider à la remontée et au nettoyage des bateaux à la fin de l'activité.

## plan du parcours

